

ANNEXE 2

NOTE TECHNIQUE SAISIE INFORMATIQUE MOUVEMENT INTRADÉPARTEMENTAL 2021

PUBLICATION DES POSTES : sur I-PROF/ les services / SIAM / phase intradépartementale.

La liste des postes du département **vacants** ou **susceptibles d'être vacants** sera également mise en ligne sur le site de la DSDEN de la Nièvre (<https://www.ac-dijon.fr/dsden58> espace professionnel - informations professionnelles puis rubriques professionnelles – **le 2 avril 2021**).

Il est rappelé aux candidats du mouvement départemental que la modification des vœux peut être effectuée à tout moment durant l'ouverture du site. **Le même mot de passe que celui utilisé lors de la saisie initiale est indispensable.**

SAISIE DES VŒUX SUR I-PROF

Le site sera **ouvert du 2 au 14 avril 2021**.

Connexion I-PROF (rappel)

L'accès au système d'information et d'aides aux mutations (SIAM) peut se faire à partir de tout poste informatique connecté à Internet selon les modalités suivantes.

Pour vous connecter, vous devez :

- Accéder directement à I-PROF en tapant l'adresse internet suivante: <http://www.ac-dijon.fr> puis vos services numériques en ligne / Portail intranet Académique (PIA) / I-PROF

- Vous authentifier en saisissant votre « compte utilisateur » (en minuscule) et votre « mot de passe » (NUMEN en majuscule pour ceux qui ne l'ont pas changé) qui vous ont déjà été communiqués par courrier individuel, puis valider votre authentification en cliquant sur le bouton « valider ».

- **ATTENTION** : si vous avez modifié votre mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, vous devez continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

- Enfin, vous devez cliquer sur le bouton « les services », puis sur le lien « SIAM » pour accéder à l'application SIAM Premier degré.

Cette application vous permettra en particulier de saisir votre demande de mutation en cliquant sur « **phase intradépartementale** »

À ce stade, vous pouvez consulter les listes des postes **ou** saisir et modifier votre demande de mutation.

Saisie et modification de votre demande de mutation

Les participants facultatifs ont la possibilité de saisir 30 vœux maximum.

Les participants obligatoires ont l'obligation de saisir un vœu large (zone infra-départementale + type de poste) minimum, et de 1 à 30 vœux précis.

ATTENTION : vous devrez également saisir vos demandes de bonification lors de votre saisie de vœux.

EXEMPLE (poste fixe) :

CERVON * 0580644K* REP E.P.PU 1 RUE DU FOUR BANAL IEN : CHATEAU CHINON NIVERNAIS MORVAN 78 DIR. EC. ELE 0119 3CLASSES 100% 474 ENS. CL. MA ECMA SANS SPEC. 100 %	nb.V 1.00	nb. SV 1.00	nb. B 1.00
--	------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

LÉGENDE :

Nb. V : nombre de postes vacants

Nb. SV : nombre de postes susceptibles d'être vacants

Nb. B : nombre de postes bloqués

78) Codes ISU

474)

Attention, ces codes ISU (identifiant du support) (78, 474) sont fictifs et ne sont donnés qu'à titre d'exemple. Pour la formulation des vœux, se reporter obligatoirement à la liste des postes.

Accusés de réception

Dans les jours suivant la clôture de saisie des vœux dans l'application SIAM, vous recevrez un message dans i-Prof (cliquer sur « *VOTRE COURRIER* ») vous informant qu'un premier accusé de réception SANS BARÈME est disponible dans MVT1D.

L'accusé de réception devra obligatoirement être édité et retourné signé par courrier avec les observations éventuelles **à l'encre rouge (Attention : aucun point de barème n'apparaît sur l'accusé de réception)**

pour le 19 avril 2021 délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Nièvre

DOSEP 1^{er} DEGRÉ – BUREAU 314

19 place Saint-Exupéry

58028 NEVERS CEDEX

Seuls les enseignants ayant constaté une anomalie devront également retourner l'accusé de réception par mail à l'adresse mouv58@ac-dijon.fr

Aucune modification ne sera prise en compte après la fermeture du serveur. Seule une annulation de la demande de mutation pourra être étudiée.

Les points de barème ne seront pris en compte qu'au vu de la fiche figurant en annexe 3 qui devra être retournée pour le 15 avril 2021 par courrier et par mail à l'adresse mouv58@ac-dijon.fr. Ils seront attribués par les services et un nouvel accusé de réception vous sera adressé via MVT1D, avec le barème initial le 21 mai 2021.

Vous avez la possibilité de demander la rectification de ce barème jusqu'au 14 mai 2021. Un dernier accusé de réception avec le barème final vous sera enfin communiqué via MVT1D le 21 mai 2021.

Il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture du serveur pour la saisie des vœux.

Résultat : Le projet de mouvement vous sera communiqué sur I-Prof le 28 mai 2021.